



Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

23 Mai 2023

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : seize mai deux mil vingt-deux.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 18h43), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thé Benoit, Gouzon Jérôme (arrivé à 19h19) Lavillard Gabrielle, Crespy Benjamin (départ 22h07), Détienne Auré Danièle.

Absents : Crouzit Sébastien donne procuration à Laurent Auzemery, Pascal Pagnou donne procuration à Ga procuration à Pascale Sage, Céline Gaspard (départ à 20h17).

Secrétaire de séance : Jean-Luc Ruaud

Objet : Tarification sociale dans les cantines scolaires à la rentrée 2023/2024 – Tarifs

La tarification sociale sera mise en place au restaurant scolaire à partir du 4 Septembre 2023 date de la rentrée scolaire 2023/2024.

Madame La Maire propose l'application des tarifs suivants :

TARIFS ENFANTS		
Quotient familial applicable	Coût du repas	
Inférieur ou égal à 1 000	1 € 00	
Entre 1 001 à 1 500	3 € 00	
Supérieur à 1 500	3 € 20	
TARIF SPECIFIQUE		
Enfant bénéficiant d'un PAI pour raison médicale	Inférieur ou égale à 1 000	1 € 00
	Entre 1 001 à 1 500	1 € 50
	Supérieur à 1 500	1 € 60

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 23 Mai 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard

